

La FEDE obtient gain de cause sur le droit de grève du personnel de l'hôpital. Le Conseil d'Etat souhaitait interdire le droit de grève – qui est anticonstitutionnel – au personnel de l'hôpital et de la police. Grâce à l'engagement de la FEDE dans la négociation, les collaboratrices et les collaborateurs de l'HFR pourront continuer à bénéficier du droit de grève, qui est en revanche interdit à la police.

**Communiqué de presse
18 septembre 2017**

C'est une victoire pour la FEDE. Elle montre une fois de plus que la discussion entre partenaires sociaux est possible, efficace et porte des fruits.

Cette décision montre également que les parlementaires qui multiplient les motions pour affaiblir la fonction publique jouent avec le feu: à force de tirer sur la corde à longueur d'année, ils finiront par la faire rompre et il ne sera alors plus possible de trouver des compromis valables pour l'Etat et pour les collaborateurs, elle montre enfin qu'on peut trouver des solutions dans la LPers, contrairement à ce que veut laisser entendre une partie de la droite qui veut faire croire que tout est bloqué si on gère le personnel dans le cadre de cette loi.

Contact : Bernard Fragnière, Président de la FEDE, 079-707 18 39, bfragniere@fedech.ch